

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 007-3744/18/BM

■ Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la troisième édition du Salon des Agricultures de Provence à Salon de Provence - Approbation d'une convention

MET 18/7139/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de soutenir l'agriculture départementale, la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers son Conseil de Territoire du Pays Salonais, le Département des Bouches-du-Rhône, l'Institut National d'Etudes supérieures agronomiques de Montpellier - Montpellier SUPAGRO, la ville de Salon de Provence, le Pays d'Arles, le Crédit Agricole Alpes Provence et Groupama avec le concours de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en tant que maître d'œuvre ont décidé d'organiser depuis 2016 le Salon des Agricultures de Provence au Domaine du Merle à Salon-de-Provence.

Avec plus de 40 000 visiteurs, les deux premières éditions du Salon des Agricultures de Provence ont été un réel succès.

La Métropole Aix-Marseille-Provence à travers son Conseil de Territoire du Pays Salonais souhaite donc rééditer cette manifestation par une 3ème édition du Salon des Agricultures de Provence en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Le salon se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 juin 2018 au Domaine du Merle à Salon de Provence.

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir financièrement la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en lui apportant une subvention d'un montant total de 160 000 €. Il est également proposé d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens afférent.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juin 2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations du 25 avril 2018 ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 7 mai 2018 ;

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône de 160 000 € au titre de l'année 2018.

Article 2 :

Est approuvé le contrat d'objectifs et de moyens ci-annexé à conclure avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à signer ce contrat d'objectifs et à prendre toute disposition y concourant.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 de l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juin 2018